

Rue de l'Hôpital 2  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 23 novembre 2021

# Communiqué de presse

## COVID-19 : mesures dans les écoles, appel à la prudence et renforcement des contrôles

**Le virus du SARS-CoV-2 continue de circuler de manière importante au sein de la population jurassienne et notamment dans les écoles. Le Gouvernement jurassien a décidé aujourd'hui d'imposer à nouveau le port du masque aux élèves et aux enseignants des degrés secondaire 1 et secondaire 2 dès la détection d'une personne positive dans une classe ou un module. La population est également appelée à renforcer les gestes barrières. Par ailleurs, les contrôles de l'application des mesures fédérales vont être renforcés.**

La situation épidémiologique continue de se dégrader dans les pays qui nous entourent, en Suisse et également dans le Jura. Tous les indicateurs sont aujourd'hui à la hausse, que cela soit le nombre de cas, l'incidence pour 100'000 habitants mais surtout le nombre de personnes hospitalisées et traitées en soins intensifs.

### Mesures dans les écoles

Dans ce contexte, le Gouvernement jurassien a décidé de renforcer le dispositif de protection dans les écoles. Lorsqu'un élève est testé positif, ses camarades de classes ou de modules qui ne sont pas immunisés sont testés individuellement avec des tests salivaires. Une semaine plus tard, un nouveau test collectif salivaire doit confirmer que le virus ne circule plus dans la classe ou le module. Pour les élèves et les enseignants des niveaux secondaire 1 et secondaire 2, le port du masque est à nouveau obligatoire dès la détection d'un cas positif dans la classe au moins jusqu'au test de pool salivaire la semaine suivante, soit pour une durée minimale de sept jours. Si des cas positifs sont détectés dans plusieurs classes d'un établissement, la mesure s'applique à l'ensemble de l'école. Elle concerne aussi bien les enseignants que les élèves, qu'ils soient immunisés ou non. Cette mesure doit permettre d'éviter des quarantaines massives même si, en cas de flambée dans un établissement, ces dernières restent possibles sur décision du médecin cantonal.

### Appel à la prudence et renforcement des contrôles

Le Gouvernement jurassien s'inquiète fortement de l'évolution de la situation. Il recommande à la population de respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de protection efficaces que sont le port du masque, la désinfection des mains et le respect de la distance sociale. La vaccination reste le meilleur moyen de se protéger soi-même et protéger aussi les autres et elle est vivement recommandée. La prudence est notamment de mise dans le domaine privé ou dans le cadre d'activités sportives et culturelles de groupe où se produisent de nombreuses contaminations. Par ailleurs, il est également important que les mesures de protection en vigueur dans les lieux de loisirs, dans les établissements publics et lors de manifestations soient impérativement respectées. Les contrôles seront renforcés dans ce sens dès ces tout prochains jours.

*Personnes de contact:*

*Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé, tel. 032 420 52 03*

*Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports, tél. 032 420 54 00*

*Sophie Chevrey-Schaller, adjointe au chef du Service de la santé publique, tél. 032 420 51 20.*

*Julien Hostettler, coordinateur cellule COVID, tél. 032 420 72 03.*